

Pour l'instant la procédure de transfert aux Sablons est arrêtée et Jouy-sous-Thelle est toujours dans la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. En tant qu'habitant de Jouy-sous-Thelle, vous bénéficiez donc toujours des prestations et avantages de la CCVT qui contrairement à ce qui est dit n'est pas une structure appelée à disparaître.

Vous a-t-on informé qu'à la Communauté de Communes du Vexin Thelle ?

- **Un nouveau président B. GERNEZ** a été élu. Il a mis en place une équipe dirigeante élargie qui se veut à l'écoute de toutes les communes de la CCVT.
- Le projet d'un lycée à Chaumont tout comme la mise en place d'une maison de la petite enfance et le renforcement du maillage des Assistantes Maternelles, sont plus que jamais d'actualité.
- **Une étude comparative économique et sociale** (fiscalité, compétences, gouvernance , ...) de la situation de la CCVT et des communautés de Communes environnantes a été lancée, avec l'aide d'une personnalité compétente extérieure à la CCVT.
- **Que suite à un recours de la CCVT auprès du Tribunal Administratif d'Amiens**, l'adhésion des communes de Boury-en-Vexin et de Courcelles-lès-Gisors à la Communauté de Communes du Vexin Normand (Gisors) est suspendue. Ces communes ont réintégré la CCVT par ordonnance **du 29 Mars 2018**. L'une des raisons de cette décision est le manque d'étude d'impacts et de visibilité économique!

Rappelons que nous nous opposons à la décision du Conseil Municipal de Jouy-sous-Thelle d'adhérer aux Sablons pour, entre autres raisons tout aussi importantes, la même absence d'étude d'impacts et le manque de visibilité économique.

Vous allez être appelé à élire un nouveau Conseil Municipal en 2020. Vous devez être conscients qu'une demande d'adhésion aux Sablons pourrait être à nouveau votée. Cela sera à vous , électeurs de Jouy-sous-Thelle, de choisir des élus à l'écoute de vos intérêts et s'informant de vos souhaits.

Jouy-sous-Thelle, le 15 Juin 2018

Le Collectif de Jouy sous Thelle